

Rappels et renseignements importants pour vos comptes TD Waterhouse Canada Inc.

Juin 2023

- **Renseignements importants concernant votre compte Placements directs TD**
- **Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants**
- **Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique**



À propos de cet avis

Veillez lire attentivement le sommaire des renseignements fourni dans le présent avis. **Vous n'avez aucune autre mesure à prendre.**

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, ouvrez une session dans l'appli TD et sélectionnez Contactez-nous ou composez le 1-800-361-2684, du lundi au vendredi de 7 h à 21 h, heure de l'Est, pour parler avec un représentant en placement.

Renseignements importants concernant votre compte Placements directs TD

Il vous incombe de nous informer immédiatement de tout changement apporté aux renseignements sur votre compte. Veuillez ouvrir une session dans CourtierWeb pour examiner et mettre à jour vos renseignements, au besoin.

Mesures à prendre

Vous pouvez mettre à jour les renseignements associés à votre compte personnel dans CourtierWeb en ouvrant une session et en sélectionnant votre nom dans le coin supérieur droit, puis en sélectionnant **Mon profil**.

Si vous devez mettre à jour des renseignements pour des comptes non personnels, ou d'autres détails personnels qui ne figurent pas dans la plateforme CourtierWeb, ou si vous n'êtes pas un utilisateur inscrit à cette plateforme, veuillez ouvrir une session dans l'appli TD et sélectionnez **Contactez-nous** ou composez le 1-800-361-2684 pour discuter avec un représentant en placement.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, nous devons vous rappeler que l'usage de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte des risques plus élevés qu'un achat effectué uniquement au moyen de ses propres fonds. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue. Une stratégie de placement qui utilise des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie qui ne fait pas appel à l'emprunt. Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Rappels importants pour les initiés et les actionnaires importants

Par souci de maintenir l'égalité des chances pour tous les investisseurs, nous vous rappelons que les règlements applicables à l'industrie des valeurs mobilières canadiennes exigent que les initiés et les actionnaires importants des sociétés cotées en bourse divulguent leur statut à l'ouverture d'un compte de courtage et qu'ils communiquent tout changement de statut dès qu'il survient.

Nous vous rappelons également que les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres à une bourse ou à un marché canadien sur des actions et des options émises par la société à laquelle ils sont associés, ou qui sont liées à celle-ci.

La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en son nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte ou la propriété véritable de ce compte.

Les clients de Placements directs TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent un ordre dans CourtierWeb ou sur la Plateforme avancée. Il n'est pas possible de passer un ordre exigeant la déclaration d'un statut d'initié ou d'actionnaire important au moyen de TéléMax ou de TalkBroker; par contre, il est possible de le faire par téléphone en communiquant avec un représentant en placement et en divulguant ce statut. Les clients du service NégociTitres^{MC} TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent des ordres dans l'appli NégociTitres^{MC} TD.

Les actionnaires importants doivent se soumettre à certaines restrictions lorsqu'ils vendent des titres à la Bourse de Toronto (TSX).

Nous vous remercions de faire affaire avec nous. Si vous êtes client de Placements directs TD et que vous avez des questions ou désirez mettre à jour vos renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important, y compris le fait que vous êtes un initié assujetti, ouvrez une session dans l'appli TD et choisissez **Contactez-nous** ou composez le 1-800-361-2684 entre 7 h et 21 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi pour parler à un représentant en placement. Les clients du service NégociTitres^{MC} TD peuvent ouvrir une session dans l'appli et sélectionner **Aide** dans le menu escamotable ou composer le 1-877-250-2588 pour parler à un représentant en placement

Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique

Pour les clients de Placements directs TD, lorsque vous achetez des parts d'un nouveau fonds commun de placement, nous vous remettons un exemplaire de l'aperçu du fonds, qui comprend les principaux renseignements sur le fonds commun de placement. Il contient des renseignements sur les placements dans le fonds commun, les facteurs de risque, le rendement passé et les frais du fonds. Pour tout achat ultérieur du même fonds dans le cadre d'un plan d'investissement systématique (PIS), l'aperçu du fonds ne vous sera pas remis, à moins que vous ne le demandiez ou que le Groupe Banque TD (la TD) décide de le faire. Voici les options pour commander sans frais l'aperçu du fonds :

- Ouvrez une session dans l'appli TD et sélectionnez **Contactez-nous** ou composez le 1-800-361-2684 pour discuter avec un représentant en placement
- Envoyez une demande par courriel à tddirectinvesting@td.com
- Faites une demande en ligne sur le site sedar.com

Remarque : En cas de fausse déclaration dans le prospectus, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers pour les achats de fonds communs de placement effectués au moyen d'un PIS, vous bénéficiez d'un droit d'action en dommages-intérêts ou de résiliation. Vous pouvez mettre fin à votre PIS en tout temps.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Placements directs TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - membre du Fonds canadien de protection des épargnants. NégociTitres^{MC} TD est un service offert par Placements directs TD, qui est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.